

Règlement intérieur du Défi Blitz

Article 1 :

Le Défi Blitz est organisé par Espace Echecs le Samedi 25 Octobre 2014, est ouvert à tout joueur licencié ou non.

Remarque :

L'Elo pris en compte pour les appariements est l'Elo Rapide.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé dépendant de leur catégorie d'âge :

1399 pour les Vétérans, Seniors et Juniors.

1199 pour les Cadets et Minimes.

999 pour les Benjamins et Pupilles.

799 pour les Poussins et Petits Poussins.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : DEROULEMENT DU TOURNOI.

a) Cadence : 5mn par joueur pour chacune des 9 rondes.

b) Lieu des rencontres : Auberge de Jeunesse Chemin Sainte Scholastique à Rosières-près-Troyes.

c) Accueil des participants :

Samedi 25 Octobre 2014 à partir de 13h00. Clôture des inscriptions à 13h45.

Tout joueur se présentant après 14h00 sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) points.

Seront appariés tous les joueurs titulaires d'un Pass Joueur.

d) Règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles adoptées par la F.I.D.E et en vigueur au 25 Octobre 2014.

Après chaque partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) donne le résultat à la table d'arbitrage. L'autre joueur remet les pièces en place.

e) Dates et horaires des rondes :

Début du tournoi à 14h00, les rondes s'enchaînent toutes les 15mn.

f) Clôture du tournoi et remise des prix :

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la dernière ronde du Défi Blitz.

La remise des prix financiers aura lieu le Dimanche 26 Octobre lors de la cérémonie de clôture du Chesstival.

Article 3 : APPARIEMENTS ET CLASSEMENT.

a) Mode :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI)

b) Système : Suisse intégral (Règles CO4 FIDE).

c) Classement : Le classement général sera établi à l'issue des 9 rondes.

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex-aequo est obtenu par le Buchholz, puis le Cumulatif, puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

d) Les 30 premiers joueurs sont qualifiés automatiquement à la Coupe Bertrand Catherine.

Article 4 : FORFAITS.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir n'est pas apparié à la ronde suivante et entraîne l'exclusion du tournoi.

Article 5 : PRIX.

a) Les coupes sont attribuées au vainqueur du classement général, au 1er Jeune, et à la 1^{ère} Féminine.

Les médailles sont attribuées aux 2nd et 3^{ème} du classement général, au premier de chaque catégorie Jeune et vétéran.

L'ensemble de ces prix ne sont pas cumulables.

b) 15% du montant global des inscriptions sont répartis aux 3 premiers du classement général de la façon suivante : 7.5% au 1^{er}, 5% au 2nd, et 2.5% au 3^{ème}. (à titre indicatif pour 100 joueurs composés de 50 adultes et 50 jeunes, 225€ assurés pour le vainqueur, 150€ pour le 2nd, et 75€ pour le 3^{ème}).

Ces prix sont cumulables avec les prix mentionnés dans le paragraphe précédent.

Article 6 : ARBITRAGE.

Arbitre principal : Michel VINCENT, arbitre fédéral 3.

Article 7 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que celui de l'Auberge de Jeunesse.

Tout contrevenant pourra recevoir une sanction de la part de l'organisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Une tenue correcte et un comportement correct, sont exigés.

Les blitz et les analyses sont interdits dans la salle de jeu.

L'aire de jeu comprend la salle de jeu, les toilettes, la buvette, la salle d'analyse.

Les joueurs ayant une partie en cours ne peuvent se rendre aux tables de la salle d'analyse.

Article 8 :

L'organisation se réserve le droit de moduler le présent règlement pour pallier à tout éventuel problème technique ou environnemental.

L'arbitre Principal :

Vincent de Saint Sauveur

L'Organisation :

Thierry Delambre, Président d'Espace Echecs